

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MAI 2016

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, GUYOT Philippe

Excusés : NICOD Patrick (pouvoir Christian VUILLAUME) ; LACROIX René (pouvoir Jean-Louis SURET)

Absents :

Date de convocation : 10 mai 2016

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour : une concernant la nomination des délégués au SICOPAL et une pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Voiteur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. DELIBERATION SUR LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, afin de régulariser les annulations de factures de consommations d'eau, de voter des crédits supplémentaires. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité les crédits demandés soit 500 euros.

2. CHANGEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL

La Commune a la possibilité d'acheter un tracteur à l'entreprise SEMAG. Il s'agit d'un tracteur d'occasion d'un montant de 8 700 € HT. Des réparations sont à réaliser pour le remettre en état : pneus, gèntes, éclairages, train avant. Avec les réparations, le prix du tracteur revient à 12 650 €. L'achat d'une benne serait également prévu pour un montant de 490 €.

Le montant de la transaction serait donc de 15 750 € TTC.

Le Conseil Municipal demande une garantie de 1 an et vote à l'unanimité l'achat du tracteur.

3. DELIBERATION SUR LES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DES PISTES FORESTIERES EN FORET COMMUNALE

L'ONF propose à la Commune de réaliser des travaux d'entretien et d'empierrement des pistes et chemins forestiers sur les parcelles 1, 3 et 4.

Le Conseil MUNICIPAL valide à l'unanimité les travaux prévus par l'ONF.

4. TRAVAUX DE VOIRIE : PAVES, CANIVEAUX, GRILLES

Le Conseil MUNICIPAL décide d'employer Claude DAUMARD pour la réalisation du mur en pierre sèche bordant le sentier vers chez Pierre Hugonnet ainsi que des rigoles. Pour ce qui est des pavés et du changement des prises de la bouche à clé, le Conseil décide de faire appel à Marc OUTHIER.

Il est décidé également de faire appel à Aurélien SALVADORI pour changer les différentes ampoules de l'éclairage public de la commune.

5. DELIBERATION SUR LA PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE VOITEUR

Suite à la délibération prise par le Commune de Voiteur du 2 février 2016, le Conseil Municipal accepte de régler la participation de 726,93 € par élèves soit 4 361 ,58 € pour les 6 élèves de Château-Chalon.

6. DELIBERATION SUR LA NOMINATION DES DELEGUES AU SICOPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Christian VUILLAUME, comme délégué et Madame Gabrielle RIZZI comme suppléant pour représenter la commune au sein du SICOPAL.

7. EMPLACEMENT DISTRIBUTEUR A PAIN

La commune a reçu deux propositions pour déposer un distributeur à pain dans la commune. La première vient de la boulangerie de la Marre qui fait actuellement les tournées sur la commune. Elle propose un distributeur de 40 pains de 2 sortes. Le paiement pourrait se faire par carte bleue ou en espèces. La deuxième proposition vient d'un boulanger de Lons le Saunier ayant déjà un distributeur sur la commune de l'Etoile.

Le Conseil Municipal envisage d'installer le distributeur, soit à l'intérieur du poids public, soit à proximité de la fromagerie VAGNE. Il est fondamental que ce distributeur soit abrité ou discret.

Le Conseil Municipal décide de privilégier la boulangerie de La Marre qui réalise déjà ses tournées dans la commune. Les trois tournées hebdomadaires ne s'arrêteront pas pour autant.

QUESTIONS DIVERSES

- **Devis Henriet pour la pose de chevrons sur le toit de la cure** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 1 560 €.
- **Dossier d'Urbanisme de Monsieur et Madame LORIMER** : Un mur menace de tomber. Il y a deux solutions : soit faire un porche, soit ouvrir. Le Conseil Municipal décide de demander conseil à l'ABF pour voir ce qui est possible de faire.
- **Travaux sur la commune** : La commune décide de réaliser une liste des travaux à réaliser pour mieux programmer le travail des employés communaux y compris quand il pleut.
- **Signalétique du patrimoine** : Les photos et cartes postales anciennes de la tour et de la reculée de Baume n'ont pas assez de contrastes. Faut-il prendre des photos actuelles ?
- **Lettre anonyme sur une construction sans permis sur la commune de Nevy Sur Seille** : Le Conseil Municipal décide de ne pas en tenir compte de cette lettre car c'est à la Commune de Nevy sur Seille de s'en charger. Le Maire se charge de rencontrer Monsieur le Maire de Nevy pour obtenir des explications.
- **Projet d'un ralentisseur** : Les voitures roulent vite dans la RD5 dans la traversée du village. Le Conseil Municipal décide de refaire un test des vitesses observées sur cette partie de la route et de solliciter l'avis du Conseil Départemental sur ce dossier.
- **Prochain Conseil Municipal** : Prévu le 28 juin à 18h30

La séance est levée à 20h 00.